KAESTLE Rémy

[Retrait sans remplacement] Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 15 juillet 2021, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Rémy, Henri, Jean KAESTLE, huissier de justice associé, membre de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « ANGLEDROIT TROYES CHAMPAGNE », titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Troyes (Aube), a pris effet.

La dénomination sociale de la société n'est pas modifiée.

Associé (s) en exercice :
Olivier BOULENGER

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)